



NOUS POURSUIVONS NOTRE ACTION

Novembre 2009

Préambule :

L'Europe a changé

Avant 1984, la voie des quotas était tracée. Personne n'a voulu y croire et les producteurs ont mis des années à rattraper le train et y retrouver une place.

Depuis, la politique agricole a diamétralement changé. Débuté en 1992 avec la réforme de la viande et des grandes cultures, le désengagement des pouvoirs publics européens dans les outils de gestion des marchés agricoles, tant sur les prix que sur les volumes, est presque finalisé.

Les marchés sont moins encadrés

Nous avons pu retarder les échéances pour le secteur laitier qui a échappé à ce courant pendant 10 ans. Mais la doctrine est revenue au galop dans l'agenda 2000, introduisant, qui plus est, la notion de découplage des aides, pour s'adapter aux négociations internationales à l'OMC, imposées par des pays qui n'ont pourtant pas la même attitude chez eux (USA, Canada).

Ce n'est pas notre vision du monde laitier

On peut le regretter. On peut le dénoncer. Mais malgré la crise historique qu'ont traversée les éleveurs laitiers européens, nous constatons que l'Union est toujours restée dans la droite ligne de la réforme, renforcée par le Bilan de Santé de la PAC, voté à l'unanimité des Etats membres et qui inclut notamment la fin des quotas en 2015.

Pourtant les Pouvoirs publics se désengagent

Si l'on analyse un tant soit peu ce qui se passe à Bruxelles aujourd'hui, on constate que les gesticulations actuelles ne remettent aucunement en cause la moindre virgule de ce qui a été gravé dans le marbre en 2003. Pour calmer la grogne, certains parlent de « nouvelles régulations » sans mettre le moindre contenu à l'intérieur des mots.

Face à cette libéralisation, les éleveurs doivent se prendre en main

Il est donc de la responsabilité du syndicalisme de dire la vérité aux éleveurs et de trouver toutes les solutions pour préparer l'avenir.

C'est le devoir du syndicalisme de les accompagner

Pour ce faire, la FNPL a réuni toutes ses forces pour engager un important travail (FNPL 2015) aboutissant à de véritables propositions réalistes et constructives, qui se basent sur l'analyse suivante :

Le désengagement des pouvoirs publics européens engendre au moins deux conséquences négatives pour les éleveurs :

- D'une part, il accentue le déséquilibre dans les rapports entre producteurs et transformateurs au profit de ces derniers.
- D'autre part, il génère une très grande volatilité des prix, incompatible avec le besoin vital de stabilité de la production laitière.

Fédération Nationale des Producteurs de Lait

Comment rééquilibrer le rapport entre producteurs et entreprises

Jusqu'à présent le rapport entre producteurs et transformateurs était conditionné par la politique européenne :

- gestion des volumes par les quotas
- et sécurisation des prix par le niveau des outils d'intervention.

Sans préjuger des évolutions de l'après 2013, la PAC permettant la régulation du secteur laitier est déjà fortement atténuée et la disparition des quotas est programmée pour 2015.

Progressivement livrée à elle-même la filière laitière a-t-elle besoin d'une plus grande formalisation des relations commerciales entre éleveurs et transformateurs ?

- Pour les producteurs, la contractualisation peut être une source de meilleure prévisibilité et de sécurisation pour leur activité économique. Mais cela peut être aussi un système qui les rend encore plus dépendants de l'entreprise à laquelle ils livrent.
- Pour les entreprises, il est clair qu'elles ne pourront pas transformer et surtout valoriser n'importe quelle quantité de lait. A l'inverse elles auront également besoin de sécuriser l'approvisionnement de leurs usines. Le contrat formalisé devient donc, pour elles, un avantage économique.

Pour les Pouvoirs Publics la formalisation écrite des relations contractuelles est une porte de sortie pratique car elle a au moins deux avantages : afficher une solution à leur propre désengagement et se positionner politiquement dans le débat par la voie législative et réglementaire.

La question n'est donc pas d'être pour ou contre la contractualisation, la véritable question est de savoir avec quels outils la relation entre producteurs et transformateurs peut s'équilibrer.

Pour atteindre cet objectif, la FNPL propose un système assurantiel à 3 niveaux.

- Le renforcement de l'encadrement interprofessionnel
- L'organisation collective pour la négociation des contrats
- L'implication des pouvoirs publics pour sécuriser le dispositif

Ce système est un tout qui ne peut se dissocier et qui est un préalable à la formalisation des relations futures dans la filière laitière.

1- Renforcer le rôle d'encadrement de l'interprofession :

- Analyse et éclairage des marchés pour l'évolution **du prix du lait**, mais aussi à terme sur celle **des volumes**, servant de **références aux contrats**. Nous avons une véritable expérience sur la question du prix du lait pour une certaine équité de traitement des éleveurs et un lissage des secousses liées aux marchés. Le rôle de l'interprofession est donc nécessaire pour corriger l'asymétrie de l'information entre producteurs et transformateurs.
- Renforcement du rôle des **interprofessions régionales** pour la définition des éléments constitutifs du prix (grille de base, qualité, saisonnalité,...) et des volumes afin de renforcer l'éclairage des marchés au sein de bassins laitiers pertinents.

Fédération Nationale des Producteurs de Lait

- Mise en place d'un **cadre interprofessionnel de bonnes pratiques contractuelles**, étendu par les pouvoirs publics, permettant de sécuriser les relations producteurs-transformateurs.
- Mise en place d'une **Commission d'examen des pratiques contractuelles** qui puissent être saisie par les parties pour validation des projets de contrats et/ou comme première instance de règlement des éventuels litiges.

2- Renforcer l'organisation collective des producteurs :

- Convaincre et accompagner les éleveurs non organisés pour la **mise en place de structures collectives face aux entreprises privées**
- Renforcer les groupements existants
- **Formaliser les mandats** de négociation et/ou de facturation, voire de propriété, attribués par les éleveurs aux groupements
- Organiser les groupements autour de **structures collectives** avec transfert de mandat dans les périmètres les plus opérationnels (départements, bassins de production, régions,...) afin d'étendre la négociation à plusieurs acheteurs.
- Conforter le **rôle de la coopération**, améliorer sa gouvernance et renforcer ses liens avec le syndicalisme.

3- Impliquer les Pouvoirs Publics

Les débats interprofessionnels sur la contractualisation sont politiquement complexes car ils préfigurent ce que pourraient être les nouvelles relations entre producteurs et transformateurs demain.

Il est donc important que les pouvoirs publics s'impliquent aussi pour inscrire dans la loi le cadre permettant d'atteindre les objectifs poursuivis.

- **Le rôle de l'interprofession doit être sécurisé.** Les interprétations de la DGCCRF, et plus récemment de l'Autorité de la Concurrence, mettent en avant une certaine fragilité de l'interprofession au regard du droit de la concurrence. Pourtant le schéma a montré tout son intérêt dans les rapports entre producteurs et transformateurs. Le secteur laitier doit obtenir des pouvoirs publics, tant européens que français, un régime dérogatoire aux strictes règles de la concurrence afin de poursuivre et de développer son rôle d'encadrement.
- **L'organisation collective de producteurs doit être un préalable** à toute relation contractuelle formalisée. Chacun s'accorde à souligner les risques de dépendance et de déséquilibre de rapport de force dans la filière laitière. Il est donc nécessaire d'inciter, voire de rendre obligatoire, l'organisation des éleveurs dans la négociation des contrats.
- **Les lignes directrices sur la formalisation des relations contractuelles**, en discussion au niveau de l'interprofession nationale, doivent aboutir et être rendu incontournable par une procédure d'homologation.
- **La commission d'examen des pratiques contractuelles** doit également être prévue par la loi. De manière à garantir l'objectivité des débats, elle doit être présidée par un haut fonctionnaire et avoir un rôle décisionnel afin d'arbitrer et résoudre les éventuels litiges.

La FNPL refusera toute tentative d'intégration des éleveurs. La FNPL et son réseau seront très vigilants et apporteront toute leur expertise et leur appui syndical pour aider et accompagner les producteurs de lait.

Comment limiter la volatilité des prix

► D'abord, en créant de la valeur ajoutée

Contrairement à certains discours, le prix du lait à la production ne se décrète pas. Il est avant tout lié à la valorisation sur les marchés. C'est aux éleveurs de s'organiser pour aller chercher leur part.

Les produits de grande consommation sont le premier rempart à la volatilité et leur valorisation doit être défendue. Cela est aussi du ressort des éleveurs. Le travail des marques et des produits à plus haute valeur ajoutée est particulièrement développé en France. Cette politique doit être poursuivie, quitte à ce que l'on aille encore plus loin dans la différenciation du lait.

La **distribution est concentrée** et puissante. C'est pourquoi la FNPL reste très attentive aux rapports commerciaux en aval de la filière. Les enquêtes effectuées par les éleveurs en magasins sont particulièrement utiles pour assurer la **transparence** nécessaire, de même que l'observatoire des prix et des marges.

La FNPL reste également convaincue que cela doit passer par une **meilleure concentration des circuits commerciaux**. C'est un travail dans la durée qui porte progressivement ses fruits (comme dans le lait de consommation par exemple).

Défendre la valeur ajoutée, c'est aussi la **promotion collective** et la défense des qualités nutritionnelles et sensorielles de produits laitiers assurée par l'Interprofession.

Défendre la valeur ajoutée, c'est aussi appeler à une attitude citoyenne des consommateurs, en montrant que derrière les produits, il y a des hommes et des femmes. C'est pourquoi la **FNPL a créé l'estampille et le logo « Eleveurs laitiers de France »**.

► Ensuite, en allant chercher cette la valorisation

En France la part de la valorisation est avant tout aux mains de la transformation privée.

Aussi, **la négociation du prix du lait en interprofession est fondamentale. Elle est permet de limiter la volatilité**. Elle apporte également une meilleure assurance d'équité et de niveau du prix. A chaque fois que celle-ci n'a pu aboutir, le prix du lait a rejoint le niveau des moins-disant. Nous devons poursuivre notre combat pour préserver le rôle de l'interprofession nationale et régionale dans l'encadrement du prix.

La disparition progressive des quotas doit nous amener à **prendre progressivement en charge la gestion des volumes mis en marché**. La meilleure adéquation entre l'offre et la demande doit être notre business et l'interprofession peut avoir, là aussi un rôle d'encadrement.

► Enfin, en pesant sur la PAC

Le désengagement européen dans la régulation des marchés doit être stoppé. C'est vital pour le secteur laitier. On parle beaucoup de « nouvelles régulations » en renvoyant la balle vers des démarches privée. Bien sûr la FNPL explorera toutes les pistes (assurances, marchés à terme, les aides contra cycliques) mais notre première bataille est de maintenir des outils de régulation européens. La priorité doit concerner au moins deux axes :

Une intervention optimisée sur la durée, les quantités et les volumes. La FNPL milite également pour qu'en cas de crise durable, les prix d'intervention soient conjoncturellement relevés.

La **préférence communautaire préservée**. Produire en quantité, en qualité, en entretenant durablement les paysages, en tenant compte de l'environnement et du bien être animal, cela a un prix. Nous ne lâcherons pas notre pression à l'OMC.